55me Année — Nouvelle série — N° 219 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 25 MARS 1950.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Télé. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Le nouveau Luthier de Crémone et son émule à Sisteron

Je lisais l'autre jour dans ce journal le plus poétique des appels aux jeunes « Touristes » de notre Société Musicale.

Les beaux jours sont là. Pâques arrive avec ses fleurs, ses cloches et ses vacances et l'on va donner bientôt le premier Concert de Printemps. Ce n'est pas trop que de réserver une heure par jour à la musique et à mesure que vous la connaîtrez mieux, elle deviendra une amie plus douce et plus sûre et plus tard votre esprit mûrissant la verra plus belle encore, car, comprendre la musique, c'est comprendre beaucoup de choses de la vie, et l'on ne saurait mieux dire...

Cet appel avait déjà été entendu. Et voici que notre petite Ville est en train de redevenir la rivale de l'ancienne Crémone qui était, comme on le sait, au temps jadis, la cité renommée des maîtres-luthiers. Je ne sais si vous l'aviez remarqué, mais à tous les coins de rue et dans les hauts comme dans les bas quartiers, il se répandait partout cet hiver comme un flot d'harmonie. Et tous les instruments semblaient se répondre et s'accorder, le hautbois répondait à la clarinette et le cornet à piston aux vocalises du saxo. Il n'y manquait cependant que le chant du violon.

Notre ancienne Société Musicale et dont il est fait ici même l'historique des plus complets, a comme on le sait, sa maison mère au Couvent des Saintes-Maries et dans ce local un peu délabré avec son enseigne symbolique composée d'une Lyre mirobolante sur un écusson de fer blanc. Mais vous ignorez peut-être l'endroit précis de ces trois autres conservateurs annexes où je me proposais de vous conduire depuis longtemps, l'Ecole Préparatoire de musique de la Haute-Coste, avec le Conservatoire de la Pousterle, et voici que s'y ajoute la nouvelle école du maître luthier Marin Aillaud.

Je le rencontrais l'autre jour avec un beau violon sous le bras, un bel instrument tout neuf et en bois tout doré qu'il venait de vernir et d'achever en lui donnant cette belle couleur vive et chaude, polie et luisante et où semblaient s'incruster déjà les sons mystérieux aux notes idéales qui allaient venir bientôt s'y fondre et s'y mêler. L'instrument n'était encore qu'une première ébauche comme celle où tous les artistes mettent leur premier jet ou leurs premières inspirations. Il n'y avait point les quatre cordes amincies, ni les chanterelles tendues sur le petit chevalet.

Mais celui qui venait de créer à son tour, selon les règles de l'art, le chef-d'œuvre de ses rêves, me le faisait admirer volontiers. Il en caressait doucement à l'avance la frêle et mystérieuse table d'harmonie qu'il avait patiemment creusée et accordée de ses doigts exercés. Elle était déjà percée, au milieu de ces deux fentes ovales et sinueuses en forme d'S entrelacés et qui laissaient apercevoir l'intérieur secret de ce petit tabernacle sonore. Et le bois vernissé en était tendre, délicat et léger à tel point que mon interlocuteur aurait pu me dire lui aussi : « Je connais mon métier, j'ai fait un violon juste en ses quatre octaves purs, dans les tons aigüs, profond dans les tons graves. J'ai mis là tout mon temps et mes soins infinis. J'ai bien choisi mon bois, mes cordes, mon vernis, et c'est un instrument, je crois, digne d'un Maître ».

J'étais interloqué. Mais vous parlez absolument comme le luthier de Crémone de mon maître François Coppée, lui dis-je. Connaissez-vous l'histoire de Sandro et de Filippo et de la belle Gianina. J'aurai bien envie de vous la conter. C'est celà, vous allez me suivre dans ma boutique de lutherie, reprit mon virtuose et savez-vous que tout enfant je m'amusais à fabriquer déjà des petits « Crins-Crins » bien sommaires et bien primitifs avec de simples boyaux sur une petite boîte...

Mais j'ai aussi pour vous certaine autre histoire d'un violon miniature en porcelaine et dans une vitrine enchantée, un violon qui avait une âme insoupçonnée.

Hippolyte SUQUET.

LA FOURNIGO

Ièu vau regarda la fournigo
Que tout lou jour çerco soun pan
Entre li mouto en se trevan ;
Ièu vau regarda la fournigo.

Dins lou pevoun d'uno pruniéro
Dejà proun vièi e tout arna,
Dins aquèu bos tout trauquiha
S'éro abari 'no fourniguiéro.
Aquéli bestis en renguiéro
Tout lou jour s'en van trapeja
Courrent d'eiçi, courrent d'eilà
Sabès pas qunto 's la proumiéro.

La testo roujo e quièu en l'ér
Caduno s'en vai ben cargado
D'un gran de blad vo de çivado
Per lou prouvesimen d'ivèr.
En esquichant si cro dubert
S'en vai, tirassant sa pourtado
Jusquo que siègue arribado
Sur lou trauquet à descubert.

Caduno pauso sa brouqueto
E tourno mai s'en vai çerca
Tout ço qu'a pas pousqu carga
Dins sa proumièro tirasseto.
E tout lou jour fai carrejeto
De tout ço que pou atrouba,
Quand se pou pièi plus tirassa
Alor vai faire la pauseto.

Vesès ni mascle ni fumèu,
De ségur sount touti parento
Que siegon vièio vo jouvènto
S'en van jamai à cha parèu.
Ço qu'amon bén es lou soulèu,
Eu que rend la vido risénto,
E d'aco n'en sount ben counténto
Amor que n'an ges de mantèu.

La mangiho de touto sorto
Que dins l'estièu an estrema
Tout d'aise la pourran manja
Aprèsague barra sa porto.
Alor anaran plus par orto
Franc qu'uno vengue à défunta
Deforo l'anaran pourta
La pichoto fournigo morto.

Ièu ai regarda la fournigo
Que tout lou jour çerco soun pas
Entre li mouto en se trevan ;
Ièu ai regarda la fournigo.

Louis CASTEL.

HISTORIQUE des « Touristes des Alpes »

par A. PELLEGRIN

(suite)

La Société Musicale des Touristes des Alpes est légalement constituée et autorisée par arrêté préfectoral en date du 2 Août 1879 ; elle n'a pas eu depuis un seul moment d'interruption, mais ce n'est pas ce qui arrête l'autoritaire et génial 1er adjoint. Après tout qu'est-ce qu'une autorisation préfectorale !... d'un coup de plume il biffe ce qui le gêne (et celà ne lui suffit pas). Le 7 Janvier 1892, le Président des Touristes reçoit une nouvelle lettre dont voici la teneur.

Monsieur,

La Société Musicale que vous présidez étant dissoute (dans l'imagination étroite seulement), j'ai l'honneur de vous prier de vouloir faire réintégrer d'urgence à la Mairie tout le matériel, tant en instruments cuivrables que gibernes (ces dernières appartenant aux Touristes), partitions, etc... qui avaient été à votre disposition. Un inventaire exact de ces instruments devra être dressé, le tout déposé ensuite dans un local, convenablement prêt à être remis à la disposition d'une Société Sisteronnaise (la sienne régulièrement constituée).

Signé :
L'adjoint délégué.

Le commentaire de «Sisteron-Journal» de l'époque disait : Cette tartufferie aussi inepte et autant excusable que Monsieur le 1er adjoint, par sa profession avait, bien avant ses lettres, livré le 28 Décembre, plusieurs caisses d'instruments neufs expédiés de Paris. Donc il parait que la Société des Touristes n'est pas régulièrement dissoute puisque ce matériel neuf lui appartient. Malgré ces évènements pénibles pour les Touristes, avant le 26 Avril 1890, c'est-à-dire pour le passage du Président Carnot, la Société des Touristes offrit ses services à M. le Maire et voici la lettre en date du 22 Avril que M. le Maire adressa au Président des Touristes.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire connaitre que votre musique se mettait à la disposition de la Municipalité à l'occasion du passage de M. le Président de la République en notre Ville. J'ai l'honneur de vous informer qu'elle accepte votre gracieux concours et vous donne avis que le départ pour la gare aura lieu à 8 h. 30 du matin.

Le Maire.

Nous avons dit précédemment ce qu'avait été cette réception, mais ce que nous n'avons pas dit en son temps, c'est qu'au retour de la gare la Municipalité vint attendre les Touristes devant leur siège social et, avec force congratulations, leur offrit l'apéritif. Tout se passa cordialement oubliant les incidents passés et M. le Maire but à la prospérité de la Société de Musique des Touristes des Alpes.

A l'occasion de la Fête Patronale, même ritournelle, la musique fut pendant 4 jours, sous le harnais et gratuitement au grand contentement de la Municipalité. Mais tout ce qui précède etait-il sincère ? Jusqu'à quel point le Maire a-t-il subi l'influence des êtres lumineux qui l'entourent et épousé leurs mesquines rancunes, surtout celle du 1er adjoint.

Quoiqu'il en soit, au 14 Juillet 1890 la Société qui, par deux fois, avait fait des avances, fut mise au rancart et ne reçut aucune invitation, Quelle sotte prétention de vouloir détruire une musique qui existait depuis l'année 1850 et composée de 50 contribuables sisteronnais appartenant au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. Pourquoi faire créer une Fanfare gratuite mais obligatoire qui soit la propriété des lumières municipales.

Pour assurer le succès, tout fut mis en œuvre : promesses, menaces, révocations, à quiconque avait brouté de loin ou de près à la crèche municipale ne trouvait grâce des Touristes qui furent atteints par ces vilenies et avec leur patience renommée les Touristes depuis longtemps attendaient leur heure de jeter leurs ruades et qui vivra verra.

Nota. — J'ai reproduit ce qui précède non pas pour faire reparaitre les dissentiments qui existaient alors entre la Société Musicale et la Municipalité de cette époque, mais plutôt comme documentation qui aurait manquée à cet historique.

« Sisteron-Journal » du 7 Avril 1891, sous la plume de M. Turin, Président des Touristes des Alpes :

Samedi dernier la population de notre Ville apprenait que, dans la soirée de la veille, le kiosque établi au centre du Cours Paul Arène avait été démonté et enlevé. Cet enlèvement a eu lieu à la suite d'une décision de la commission de la Société des Touristes des Alpes par suite du dialogue ci-dessous.

Jeudi 26 Mars, à 2 heures du soir, M. Latapie, chef de la Fanfare Municipale, accompagné de M. le commissaire de police, accosta M. Turin Président des Touristes, sur la place, en ces termes :

— Je viens vous demander la clef du kiosque.

— A quel titre ? lui répondit le Président.

— Comme Chef de la Fanfare Municipale.

— Et en vertu de quel droit ?

— Du droit que nous avons comme vous sur cet objet.

— Je vous conteste ce droit, attendu que la Société des Touristes a fait construire le kiosque et en a payé la dépense.

— M. Latapie : Je n'ai pas à entrer dans ces détails et je dois vous déclarer que si vous refusez de me remettre la clef nous irons quand même sur le kiosque en passant sur les barrières.

— Il faudrait que vous en ayiez payé la moitié. D'ailleurs je vais prendre une décision et devant l'avis de la Société des Touristes que je préside, demain vous aurez une réponse.

— Le Chef de Fanfare : Je souhaite que cette décision soit conforme à mes désirs car je ne crains pas la lutte. J'ai jusqu'ici servi des Municipalités réactionnaires, je suis réactionnaire moi-même et catholique pratiquant.

— M. Turin répondit : Je n'ai pas à m'inquiéter de vos opinions, je n'ai qu'à défendre les droits de ma Société.

Le soir même, le Président fit part aux Touristes des prétentions requises et donna pleins pouvoirs à la Commission pour faire le nécessaire.

Dans la journée du Vendredi le commissaire de police vint chercher la réponse faite la veille. Le Président lui répondit qu'il attendait le résultat de démarches faites à Aix et ajourna la réponse au lendemain.

Le même jour à 9 heures, la dépêche d'Aix arrivait et dans la nuit dans le but d'économiser des frais à la Société, un grand nombre de membres prêtèrent leur concours gratuit pour le démontage et l'enlèvement du kiosque qui fut transporté en lieu privé, dans la propriété du Café Guindon et élevé à nouveau à l'emplacement où a été bâti l'Eldorado (actuellement Garage Francis Jourdan).

Nota. — Avant les évènements qui précèdent, les Touristes étaient obligés de demander l'autorisation 24 heures à l'avance chaque fois qu'ils voulaient se faire entendre et à l'heure fixée par la Municipalité... et l'on était en République et nos édiles tous purs démocrates.

(à suivre)

SPORTS

SISTERON-VELO

Dimanche dernier, le match du « Trophée des Alpes » n'a pas pu avoir lieu par suite du mauvais temps. Ce match, comptant pour le quatrième tour, est reporté à une date ultérieure.

—)o(—

Continuant le Championnat de Provence 1re Division, sur le terrain de Beaulieu se jouera, demain Dimanche, à 15 heures, le match de foot-ball entre l'Union Sportive de Sainte-Tulle et Sisteron-Vélo.

L'équipe Sisteronnaise, quoique handicapée sérieusement par l'absence de certains bons éléments, voudra résister à la dure formation visiteuse afin de pouvoir se maintenir pour la saison prochaine dans la première Division.

Tous les supporters connaissent la situation critique du Sisteron-Vélo en baisse de forme. Il reste encore deux matches à jouer, un contre Ste-Tulle et l'autre contre Les Mées.

Il ne faut pas cependant désespérer car les joueurs locaux sont capables s'ils veulent jouer, de faire beaucoup mieux que ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Faisons-leur, une fois de plus, confiance...

—)o(—

Ce même jour, le public aura le plaisir de voir évoluer les réserves des deux clubs, ainsi qu'un match de baskett féminin.

CHRONIQUE LOCALE

UNION MUTUELLE DES FEMMES. — Nous rappelons aux Dames qui appartiennent à la Mutualité féminine, que c'est demain Dimanche à 14 heures 30, qu'a lieu à la Mairie la réunion générale de leur société. Prière d'être exacte.

DISTINCTION. — C'est avec un vif plaisir que nous relevons à l'Officiel, dans la Promotion Violette, le nom de Reymond Eugène, instituteur en notre ville et ancien prisonnier de guerre.

Cette nomination d'Officier d'Académie, obtenue pour services rendus pendant la captivité, vient récompenser notre ami de son activité et de son dévouement auprès de ses camarades d'exil.

Nous nous réjouissons de cette distinction si bien méritée et nous lui présentons nos plus cordiales et sincères félicitations.

BAL DE LA REINE. — L'annonce du Bal de la Reine qui aura lieu le 2 Avril, a produit une certaine émulation parmi notre jeunesse féminine.

Des pronostics sur des chances de succès sont déjà lancés, tel nom est mis en avant, telle personne a l'allure « royale » réunit sur elle des suffrages qui la feront Reine d'un jour.

Ce Bal du 2 Avril, organisé par le Comité des Fêtes, avec le concours d'un orchestre de premier ordre, promet d'être aussi brillant que ses devanciers. Quant au jury, composé de membres ayant l'œil scrutateur, il n'aura que l'embarras du choix lorsque les jolies Sisteronnaises se profileront au cours de cette soirée dansante qui sera le pendant de celui des Fêtes de Pentecôte prochaines.

FOIRE. — Après-demain Lundi se tiendra dans notre ville la grande Foire de la Passion.

Dans l'après-midi, un Grand Bal aura lieu aux Variétés, animé par le réputé « Allégria-Jazz ».

Notre jeunesse ne manquera pas d'aller exercer ses talents chorégraphiques dans la belle salle des Variétés qui ouvrira ses portes à 14 h.

NOS COMPATRIOTES. — Nous avons lu avec plaisir dans le «Journal Officiel» la nomination à Die (Drôme) de notre compatriote Raoul Robert, sous-préfet de Calvi.

M. Robert, avant de rejoindre son nouveau poste, s'est arrêté une journée à Sisteron où il fait une visite à ses amis qui l'ont félicité de sa récente nomination dans une ville du Vercors où il trouvera à exercer ses talents d'administrateur, et qui le rapproche aussi de sa famille.

© VILLE DE SISTERON

LA FANFARE DE DEMAIN. — Au sein des « Touristes des Alpes » au printemps dernier, naquit la Fanfare, fille de l'Harmonie et du Rythme.

Elle fit ses premiers pas (redoublés) à Pâques dernières et participa au long de l'année, à maintes sorties, apportant à notre ensemble harmonique (centenaire) la jeunesse et l'éclat de ses rutilantes sonorités.

Sa formation actuelle est la même : sept tambours résolus encadrant caisse et cymbaliers, quinze brillants clairons, six puissantes trompettes de cavalerie et six trompes de chasse bien astiquées. Le Chef de Fanfare a repris du service et le jeune Tambour Major (10 ans) a tacitement reconduit son contrat.

Le progrès est plus réel dans l'organisation intérieure et technique que dans l'effet produit. Mais que les Sisteronnais, commanditaires et supporters de cet ensemble brillant et sonore, ne pensent pas que leur Fanfare renonce à de plus hautes destinées.

L'instruction de ces jeunes, dans beaucoup de cas, a été laborieuse car rien n'est plus ingrat et décevant que l'étude de ces simples cuivres ; mais tout est en place maintenant grâce à des moniteurs consciencieux et éclairés et à la meilleure volonté de tous pour mettre à exécution dans les prochains mois, un programme plus complet.

Quand chacun tiendra bien son rang, quand les batteries seront impeccables d'ensemble, notre jeune Fanfare, s'adjoignant le concours de basses indispensables, pourra s'attaquer à des arrangements plus musicaux, plus complets et variés, permettant l'exécution de véritables programmes.

Pour rudimentaire et bruyante qu'elle soit, la Fanfare c'est déjà de la musique et avec elle l'infini de ses desseins et de ses combinaisons.

D.

NECROLOGIE. — Notre population a appris avec peine le décès de M. Louis Conchy, survenu dimanche dernier à l'âge de 72 ans, chez son beau-frère M. Meysson, à Sisteron.

M. Conchy, natif de Remollon (Hautes-Alpes) avait suivi sa famille qui avait fait de Sisteron son pays d'adoption.

C'est au moment où il commençait de jouir d'une retraite bien gagnée par un labeur de longue haleine que la mort l'a surpris.

Ses obsèques ont eu lieu Lundi à 15 heures au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Le corbillard était précédé du drap mortuaire porté par six musiciens, amis personnels du défunt, derrière lequel suivait une délégation de la Musique des « Touristes des Alpes » société à laquelle il avait donné plusieurs années de sa jeunesse.

En cette pénible circonstance, nous adressons à Mme Vve Conchy, à ses fils Henri et Max, ainsi qu'à Mme et M. Arniaud et à toute sa famille nos bien sincères condoléances.

REFRIGOR

de la Cie Franco-Suisse

L'Armoire Frigorifique de Ménage Idéale

Pas de moteur
Pas de compresseur
Pas de bruit
Pas d'entretien
Pas de Panne
Peu de consommation

4 MODELES DISPONIBLES

de 49.500 francs à 120.000 francs

Livraison immédiate

AGENCE :

C. FIASTRE

22, Rue Saunerie — SISTERON

Téléphone 101

CANAL DE SISTERON. — Les co-arrosants de l'Association sont invités à nettoyer avant le 1er Avril les canaux secondaires et béals. Faute de quoi ce travail sera exécuté par l'Association, mais aux frais, augmentés de 25 o/o, des intéressés.

DES PHOTOS TOUJOURS REUSSIES AVEC L'

Ultra-Fex 6 x 9

appareil simple, précis indéréglable

1785 francs

VENDU A L'ESSAI

Droguerie Paul BERNARD

SISTERON

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — M. l'Inspecteur des Instruments de mesures se tiendra après-demain Lundi 27 Mars, jour de foire, de 14 à 16 heures, au bureau du poids public de Sisteron, à la disposition des marchands ambulants, cultivateurs, maraichers et toutes autres personnes achetant ou vendant sur la voie publique, dans les halles, foires ou marchés, pour lesquels la vérification périodique annuelle est obligatoire.

VARIETES - CINEMA

Cette Semaine :
Actualités — Documentaire
Dessins Animés
et un grand film d'action
« CAPE ET POIGNARD »
avec Gary Cooper.

CASINO - CINEMA

Cette Semaine :
Actualités — Documentaire
Dessins Animés
et un grand film
« JE N'AIME QUE TOI »

HERNIE

Chute de MATRICE, de l'ESTOMAC du REIN — EVENTRATION

Infirmités dangereuses, parfois mortelles

Contention totale garantie par les nouvelles Ceintures Médicales de

R. COSSET de Paris

Spécialiste-Orthopédiste

qui recevra de 9 à 15 h. à :

SISTERON — Lundi 27 Mars Hôtel des Acacias

DIGNE — Samedi 1er Avril Hôtel Boyer-Mistre

Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.

GAINES — VARICES

ORTHOPEDIE - PROTHESE

GOUTER DES VIEUX. — M. Ludovic Roa, de Sisteron, Contrôleur des Contributions Indirectes en retraite à Marcilly (H.-S.) a fait parvenir la somme de 1.000 francs au Foyer des Vieux.

D'autre part M. Albert Latil, de Marseille, nous a fait parvenir la somme de 300 francs destinée à l'amélioration du Goûter des Vieux.

A ces deux bons Sisteronnais qui n'oublient pas leurs compatriotes, nous disons merci.

Nos remerciements vont également à Mme Vve L. R. qui a fait don de 500 francs à la même œuvre.

PEDICURE MEDICALE

Yvette SIVAN

recevra Lundi, jour de Foire à l'HOTEL TIVOLI

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

SOULAGEMENT IMMEDIAT

Corps — Durillons — Engelures Ongle Incarné

GESTE DE GENEROSITE. — L'Amicale des Anciens Combattants de Sisteron vient de recevoir, en la personne de son Président, un don de 1.000 francs de la part de Mme Veuve Moynier, des Omergues, en souvenir de son mari récemment décédé.

Tous nos remerciements les plus vifs pour ce geste de bienfaisance et de générosité, de solidarité entre les Combattants des 2 guerres passées.

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....

POMPES FUNEBRES
CERCUEILS TOUS GENRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières en tous genres

PERRONE — MAGASIN : 59, Rue Droite — ATELIER : au Collet — SISTERON

AVIS

M. Marcel BOY, coiffeur, informe ses amis et connaissances qu'il s'installe, à partir du 1er Avril, au Salon GARCIN, 23, Rue Droite (à côté de l'Imprimerie Lieutier) et que le meilleur accueil leur sera réservé.

Service rapide et antiseptique.

MENAGERES ET CONNAISSEURS exigez et dégustez l'excellent

Café "HOVA"

Café « HOVA » marque de choix
En vente dans toutes les bonnes épiceries

Vente en gros
Société Commerciale d'Alimentation.

C. G. A. — COTISATIONS. — Les adhérents du Syndicat de Sisteron sont invités à régler leur cotisation 1950 au Secrétaire. Le montant en est le même que l'an dernier.

Le bureau se permet de rappeler aux cultivateurs que les quelques avantages acquis, notamment au point de vue fiscal, l'ont été grâce à l'action de la C. G. A. ; c'est par l'union de tous que les paysans de France feront aboutir leurs justes revendications et pour celà ils doivent se grouper au sein de leur syndicat local et le soutenir en payant régulièrement leur cotisation.

Propriétaires de Tracteurs

avec moitié prix et autant d'usage
QUE DU NEUF
FAITES RECHAPER VOS PNEUS
Système GRYP

René ROUGNY

Avenue de la Libération, SISTERON
Téléphone 242
LIVRAISON RAPIDE

ECHIQUIER DE LA CITADELLE. — Les membres du cercle d'échecs de Sisteron se sont réunis ces jours-ci en assemblée générale, heureux de se retrouver à nouveau auprès de leur Président M. Revest.

Après quelques parties plus ou moins heureuses selon les fautes ou réussites de chacun, la séance est ouverte.

Le Président s'excuse tout d'abord de n'avoir pas convoqué les membres plus tôt, par suite d'empêchements majeurs. Il constate avec plaisir que toutefois ce temps n'a pas été perdu pour tous puisque certains membres assidus sont en net progrès.

Le Trésorier, M. Heyriès, donna ensuite un compte rendu succint de la situation financière du club. Après que le montant de la nouvelle cotisation fut fixée, il encaissa les cotisations des membres présents.

Selon la coutume, le Président donna la démission du Bureau ; toutefois, à la quasi unanimité, l'assemblée demanda à M. Revest de rester président et de poursuivre l'action qu'il mène depuis quatre ans en faveur des échecs. M. Nomikossoff fut réélu vice-Président et M. Heyriès trésorier. Pour le secrétariat, M. Eysseric étant trop pris par ses études, Mlle Maillard et M. Messin sont désignés comme secrétaires.

M. Revest fit ensuite un petit exposé sur l'agréable visite rendue aux joueurs Sisteronnais par un groupe de joueurs de Saint-Auban. La réception eut lieu récemment dans une ambiance des plus cordiales, à l'Hostellerie Provençale. Ces joueurs de la Cité ayant émis le désir de faire partie de l'Echiquier de la Citadelle, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'offrir à l'un d'eux la place de vice-Président laissée vacante par le départ de l'Abbé Jean ; l'assemblée en profite pour adresser à M. l'abbé Jean un prompt rétablissement et un bon séjour dans sa nouvelle résidence.

A l'unanimité également, l'assemblée décida de demander à M. André propriétaire du «Bar Mondial» de fixer le siège du cercle en son établissement ; non seulement M. André accepta avec plaisir cette proposition mais encore fit un geste généreux au profit de la caisse du cercle. Nous l'en remercions bien sincèrement.

La question du championnat annuel est ensuite mise en discussion. Etant donné le temps limité dont nous disposons avant les beaux jours il a été décidé que contrairement à l'an passé, le championnat se ferait cette année sous forme de coupe, par tirage au sort et par éliminatoire.

L'assemblée se sépara alors qu'il était déjà tard sur les bons vœux et espoirs de notre Président. Acceptons-en l'augure.

Vêtements PHILIP

Rue Droite — SISTERON

à l'occasion de la Foire

COSTUMES enfants, depuis	3.500
COSTUMES peigné Roubaix	8.000
PANTALONS Gabardine	3.800
COSTUMES Sport Twed	6.900
PANTALONS travail croisé	995
VESTES velours Dames	5.995
Imperméables Dames écossais	2.800
VESTES seules pied de poule	4.995

Voyez n'importe où...
Achetez chez PHILIP...
et conservez la différence.

La Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes communique LE PRIX DES COCONS POUR 1950. — Par arrêté publié au «Bulletin Officiel du Service des Prix» le prix de vente par les sériciculteurs des cocons frais de vers à soie, a été maintenu, pour la récolte 1950, à 350 francs le kilogramme.

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...

AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE

Atelier de Mécanique Générale

POUR TOUS TRAVAUX de Réparation de construction et de transformation

Allez chez... **ROME**

Rue Saunerie — SISTERON

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les Contribuables sont prévenus que l'Inspecteur des Contributions Directes recevra Lundi 27 Mars 1950, jour de foire, de 9 heures à midi et de 15 heures à 17 heures à la Mairie de Sisteron où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements utiles concernant les Contributions Directes.

Mme Couton

informe le public qu'elle continue et qu'elle se tient à sa disposition pour...

TEINTURERIE DEGRAISSAGE
STOPPAGE
BRODERIE

S'adresser :
53, Rue Droite — SISTERON
et Bar Moderne, Rue Saunerie.

PRIX AVANTAGEUX

Livraison dans la semaine.

ETAT-CIVIL

du 17 au 24 Mars 1950

Naissances : Jean-Claude François Baronian, Avenue de la Libération. — Gérard Léon Roger Faure Avenue de la Libération. — Robert Marcel Auguste Reymond, Avenue de la Libération. — France Odette Denise Ponzo, Rue Deleuze. — Magali Marguerite Boutonnet, Avenue de la Libération. — Jean François Henri Pinoncely, Avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Jacques Henri Richard Proietti, coiffeur, domicilié à Bellegarde (Ain), en résidence à Sisteron, et Odette Simone Marcelle Arnaud, sans profession, domiciliée à Sisteron.

Décès : Séraphin Escuyer, 77 ans Avenue de la Libération. — Thomé Joseph Richaud, 87 ans, Avenue de la Libération. — Henri Louis Joseph Conchy, 72 ans, Place du Marché.— Berthe Amie, veuve Jalade, 83 ans, Avenue de la Libération. — Louis Morillas, 17 ans, Avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

Les familles CONCHY, ARNIAUD, MEYSSON, CAIRE, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Louis CONCHY

et les prient de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

AVIS. — La Fédération Nationale des Entreprises de Transports Postaux fait savoir qu'elle procède dès maintenant au renouvellement de la Carte professionnelle pour 1950.

La Fédération rappelle en outre que les Entreprises assurant le service de la poste automobile rurale ne doivent plus utiliser la carte de transporteur « hors coordination » qui a été retirée de la circulation par décision ministérielle et remplacée par la caste spéciale no 1167, dont le modèle a été approuvé par décision du 19 Avril 1948 de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Les demandes de cartes accompagnées d'une enveloppe timbrée doivent être adressées à la « Fédération Nationale des Entreprises de Transports Postaux », 22, Rue du Général Foy, Paris VIIIe.

HYPERTENDUS

ATTENTION A LA TENSION

Les **Sérums Végétaux FERRAND**

No 1 et No 2

font rapidement baisser la tension
Résultats rapides et facilement contrôlables

CABINET DE RADIESTHESIE

Brochure sur simple demande

Laboratoire des Produits St-Roch
Dr A. FERRAND
LE POET (Hautes-Alpes)

AVIS UNIQUE DE GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du vingt trois Mars mil neuf cent cinquante, régulièrement enregistré à SISTERON le vingt quatre Mars Monsieur Paul GARCIN, coiffeur à SISTERON, 23, Rue Droite, a remis en gérance, avec promesse de vente, son SALON DE COIFFURE pour Hommes qu'il exploitait à cette adresse, à Monsieur Marcel BOY, coiffeur à CERESTE.

Pendant toute la durée de la gérance, jusqu'à la réalisation de la promesse de vente, Monsieur BOY exploitera pour son compte personnel.

Le présent avis a pour but de prévenir les tiers de leurs accords.

Signé : BOY Marcel.

Enregistré à SISTERON le vingt quatre Mars mil neuf cent cinquante, folio 77, case 515.

Reçu : quatre cent soixante francs.

ATELIER DE MENUISERIE ET EBENISTERIE

REYNAUD & BURLE

Rue de La Coste, SISTERON

SERVICE des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
— Prix Modérés —

Etude de Me BAYLE
Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Gaston BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE, le sept Mars mil neuf cent cinquante, enregistré à SISTERON le seize Mars mil neuf cent cinquante, folio 73, case 492

Madame Emma FABRE, commerçante, veuve de Monsieur André ROUX, demeurant à CLAMENSANE (Basses-Alpes) a renoncé purement et simplement en faveur de Monsieur André Marcel, dit Marceau ROUX, propriétaire, et Madame Augustine GERARD, son épouse, demeurant tous deux à CLAMENSANE, à l'usufruit lui appartenant sur un fonds de commerce d'Hôtel Café Restaurant exploité à CLAMENSANE sous le nom de HOTEL DES TILLEULS.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours du deuxième avis renouvelant le présent en l'étude de Me BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE.

BAYLE, notaire.

VOTRE NOUVEAU BUTANE

"RAFFIGAZ"

© VILLE DE SISTERON